

Rapport d'activité

pour la période 2020/2021

Version de octobre 2021

Site Natura 2000 des Grottes du Trou noir

Département de la Gironde



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

SITE DE POITIERS : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers - tél. 05 49 50 42 59 - poitiers@cen-na.org



Maitrise d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Co-animateur Natura 2000

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Quentin DILASSER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Structure :	Chambre d'agriculture de la Gironde
Président :	Jean-Louis DUBOURG
Directeur :	Thierry MAZET
Chef de service :	Laurent COURAU
Chargée de mission Natura 2000 :	Manon DANIAU
Antenne Gironde :	17 cours Xavier Arnoz - CS71305 - 33082 Bordeaux Cedex

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine) Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Relecture :	Quentin DILASSER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Validation :	Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
I. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOCB.	6
A. Enjeux écologiques identifiés sur le site.....	6
B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels.	7
C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs.	8
II. Missions de la structure animatrice.	10
A. Gestion des habitats et espèces.....	10
1. <i>Contrat Natura 2000</i>	10
2. <i>Mesures agroenvironnementale</i>	12
3. <i>Charte Natura 2000</i>	14
4. <i>Synthèse cartographique des actions de contractualisation</i>	15
B. Suivi des évaluations d'incidences.	16
C. Suivis scientifiques.....	16
1. <i>Résultats des comptages de l'année</i>	16
2. <i>Analyse des résultats sur la période 2011/2021</i>	17
D. Information, communication et sensibilisation.	19
E. Veille à la cohérence des politiques publiques.	19
F. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.	20
G. Saisie sous le logiciel SIN2.	21
H. Versement des données au système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel.	21
III. Dynamique territoriale.....	22
A. Relevé du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.	22
CONCLUSION.....	23

Table des figures

<i>Figure 1 : Le site Natura 2000 des Grottes du Trou noir (Source : CEN NA d'après INPN, 2021)</i>	5
<i>Figure 2 : Synthèse des démarches de contractualisation sur le site</i>	15
<i>Figure 3 : Evolution des populations reproductrices de chauves-souris sur le site du Trou noir depuis 2018 (source : PRA Chiroptères)</i>	18
<i>Figure 4 : Page internet du site Natura 2000 des Grottes du Trou noir</i>	19

Table des tableaux

<i>Tableau I : Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site</i>	6
<i>Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés</i>	7

<i>Tableau III : Actions à entreprendre.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau IV :Contact pris lors de l'année 2019/2020.</i>	<i>10</i>
<i>Tableau V : Rappel des contrats en attente de validation depuis la mise en œuvre du DOCOB.</i>	<i>11</i>
<i>Tableau VI :Rappel des contrats concrétisés depuis la mise en œuvre du DOCOB.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau VII : Panel d'exploitations interrogées pour la mise en œuvre possible de MAEC.....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau VIII : Bilan de l'enquête sur la mise en œuvre de MAEC.</i>	<i>12</i>
<i>Tableau IX : Diagnostic d'exploitation entreprise en 2019-2020.</i>	<i>12</i>
<i>Tableau X : Rappel des MAEC en attente de concrétisation depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau XI : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau X : Bilan du nombre de contacts démarchés pour signer la charte Natura 200 en 2019-2020.</i>	<i>14</i>
<i>Tableau XI : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 en 2019-2020.....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau XII : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000.</i>	<i>14</i>
<i>Tableau XIII : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site.</i>	<i>16</i>
<i>Tableau XIV : Observations de chauves-souris dans le cadre des inventaires de cavités.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau XV : Rencontres engagées avec les collectivités locales depuis la mise en œuvre de l'animation Natura 2000.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau XVI : Liste des rencontres autour de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du site.</i>	<i>20</i>

Table des annexes

<i>Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000.....</i>	<i>24</i>
<i>Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL.</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation.....</i>	<i>26</i>

INTRODUCTION.

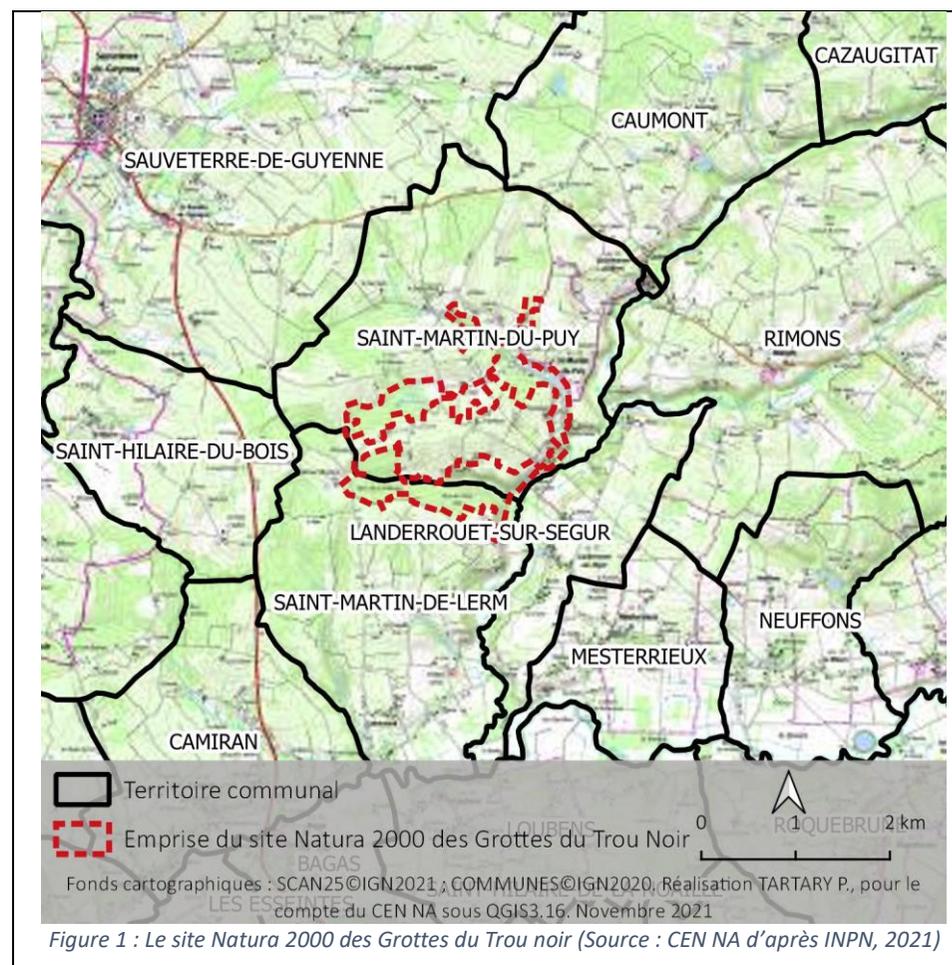
Le site des « Grottes du Trou noir » se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans la partie est du département de la Gironde (33). Le site se trouve en grande majorité sur la commune de Saint-Martin-du-Puy (74 %) et dans une moindre mesure sur la commune de Saint-Martin-de-Lerm (26 %). Il couvre une superficie de 179 ha.

Ces deux communes dépendent du canton de Sauveterre-de-Guyenne et appartiennent au bassin versant du Dropt. Au nord de la ville de La Réole et à l'est de la ville de Sauveterre-de-Guyenne, les Grottes du Trou noir se situent à l'extrémité orientale du pays de l'Entre-Deux-Mers.

Si ce site est fréquenté par les chauves-souris tout au long de l'année par des espèces assez variées, c'est principalement en période estivale (reproduction) et en période de transit que l'on peut souligner le caractère majeur de la protection des populations présentes.

Le site Natura 2000 « Grottes du Trou Noir » FR7200699 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2008, rédigé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence d'une importante colonie (5 à 10 000 individus) mixte grand / petit murin *Myotis myotis/blythii* et de minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* en période de mise-bas. Ainsi, le site du Trou Noir est considéré comme ayant un niveau d'intérêt fort au niveau national.

L'Etat est porteur du DOCOB et a confié pour trois ans (2019-2022) l'animation au groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (ci-après CEN Nouvelle-Aquitaine) pour la partie concernant les espaces naturels et de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour la partie relative aux actions agro-écologiques. L'année 2020-2021 marque la deuxième année d'animation de la troisième tranche de mise en œuvre du document d'objectifs du site. Le présent document fait état des activités entreprises entre le 10 décembre 2020 et le 9 décembre 2021.



I. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOCB.

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site.

Tableau I : Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (Source : Formulaire standard des données, 2021).

Code	Libellé des habitats d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation		Code	Nom scientifique	Enjeu de conservation
-	-	-		1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Fort
				1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
				1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Fort
				1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Très fort
				1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Très fort

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels.

Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : Document d'objectifs, 2008).

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 – Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1 ; GH2
	OO12 – Favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris	GH3 ; GH4 ; GH5 ; GH6 ; GH7
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 – Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1 ; SE2 ; SE3
	OO22 – Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	
	OO23 – Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE4
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	SE5
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO31 - Mise en place de la sensibilisation vis à vis des vermifuges	VA1
ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO41 – Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	AN1 ; AN2 ; AN3 ; AN4 ; AN5
	OO42 – Mettre en œuvre les mesures contractuelles	AN6 ; AN7 ; AN8 ; AN9 ; AN10 ; AN11 ; AN12
	OO43 – Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site du Dropt	AN13
	OO44 – Mettre en œuvre des mesures hors contrat	AN14 ; AN15 ; AN16
	OO45 – Coordonner et réaliser la synthèse et le bilan	AN17 ; AN18 ; AN19
<p><i>Légende :</i> CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</p>		

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs.

Tableau III : Actions à entreprendre (Source : Document d'objectifs, 2008).

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH1	Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et information	Gestion des habitats et espèces	OO11	ODD1
GH2	Mise en place d'une grille de protection au Trou de la Barrique et information	Gestion des habitats et espèces	OO11	ODD1
GH3	Création ou restauration de clairière ou de landes	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH4	Travaux d'abattage ou de taille sans enjeux de production	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH5	Reconquête de terres arables en prairie extensives	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH6	Reconquérir des terres arables en prairies temporaires	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
GH7	Gestion extensive par la fauche ou le pastoralisme	Gestion des habitats et espèces	OO12	ODD1
SE1	Suivi des populations de chiroptères des grottes	Suivi/connaissance scientifique	OO21, OO23	ODD2
SE2	Détermination / Identification des espèces de grand murin / petit murin	Suivi/connaissance scientifique	OO21	ODD2
SE3	Relevé topographique de la traversée	Suivi/connaissance scientifique	OO21	ODD2
SE4	Suivi de l'évolution des habitats d'espèces sur le site	Suivi/connaissance scientifique	OO22, OO23	ODD2
SE5	Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	OO21, OO23	ODD2
VA1	Sensibilisation vis à vis de l'utilisation de vermifuges bovins de type ivermectine	Animation/communication/sensibilisation	OO31	ODD3
AN1	Identification des ayants-droits	Autres	OO41	ODD4
AN2	Information et communication sur les mesures de gestion	Animation/communication/sensibilisation	OO31	ODD3

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
AN3	Identification des besoins financiers	Autres	OO41, OO42, OO43, OO44	ODD4
AN4	Adaptation des contrats agricoles	Autres	OO41, OO42, OO43, OO44	ODD4
AN5	Rédaction de la charte Natura 2000	Autres	OO41	ODD4
AN6	Prise de contact avec les ayants-droits	Autres	OO41	ODD4
AN7	Diagnostic des parcelles	Gestion des habitats et espèces	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN8	Proposition de contrat	Gestion des habitats et espèces	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN9	Aide au montage des dossiers	Autres	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN10	Suivi de l'instruction	Autres	OO42	ODD4
AN11	Aide à la mise en oeuvre technique des mesures	Gestion des habitats et espèces	OO42	ODD4
AN12	Suivi de la consommation financière	Autres	OO42, OO44	ODD4
AN13	Soutien au projet du territoires	Autres	OO43	ODD4
AN13	Ingénierie financière	Autres	OO42, OO43, OO44	ODD4
AN14	Élaboration de cahier des charges techniques	Autres	OO42, OO44	ODD4
AN15	Conduite d'opération	Gestion des habitats et espèces	OO44	ODD4
AN16	Bilan et évaluation des actions	Autres	OO45	ODD4
AN17	Organisation du COPIL	Autres	OO45	ODD4
AN18	Coordination des avis techniques	Autres	O44	ODD4
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>				

II. Missions de la structure animatrice.

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Ces missions structurent la suite du bilan (§A et suivants).

A. Gestion des habitats et espèces.

1. Contrat Natura 2000.

Tableau IV : Contact pris lors de l'année 2020/2021.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PREVISIONNEL								0,00 €
<i>Légende :</i> PRO = Propriétaire SMP = Saint-Martin-du-Puy								

Tableau V : Rappel des contrats en attente de validation depuis la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PREVISIONNEL								0,00 €

Tableau VI : Rappel des contrats concrétisés depuis la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% de réalisation de l'objectif	Subvention engagée
Rappel des actions antérieures								
ASSSMP01	GH1	Mise en place d'un périmètre de protection autour de la Grotte du Trou Noir et panneaux d'information	Détérioré	Saint Martin du Puy Saint Martin de Lerm	Grottes Toutes les chauves-souris	1	100%	12 195 €
TOTAL :								12 195 €
<i>Légende :</i> ASS = Association SMP = Saint-Martin-du-Puy								

2. Mesures agroenvironnementale.

Tableau VII : Panel d'exploitations interrogées pour la mise en œuvre possible de MAEC.

Nombre d'exploitants démarchés	Nombre de parcelles démarchées	Surface démarchée	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site
4	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

Tableau VIII : Bilan de l'enquête sur la mise en œuvre de MAEC.

Rappel du nombre d'exploitants démarchés	Nombre d'exploitants intéressés	Nombre de parcelles	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface agricole du site ¹
4	2	12	50%	67,3 ha	6,14 %

Tableau IX : Diagnostic d'exploitation entreprise en 2020-2021.

Exploitation ou propriétaire	Nombre de parcelles	Type de milieux	Surface	% de la surface agricole du site
AGRSMP1	8	Vignes Prairies	40 ha 5 ha	3,6 %
AGRSMP2	8	Vignes Prairies	19,33 ha 3 ha	2,54 %
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur SMP = Saint-Martin-du-Puy				

Pour le moment aucun projet agro-écologique et climatique (PAEC) n'est ouvert sur le site. La Commission régionale agro-écologique et climatique limite pour le moment les nouveaux territoires tant que la nouvelle politique agricole commune n'est pas actée. Dès que cela sera le cas, et en fonction des demandes, un PAEC pourra être développé sur le site.

¹ Prise en compte de 53 ha de surface agricole présents dans le site Natura 2000. La plupart des parcelles prospectées sont situées en dehors.

Tableau X : Rappel des MAEC en attente de concrétisation depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
AGRSMP1	-	Ajustement de la date de fauche	En attente d'ouverture du projet agroécologique et climatique sur le site	Saint-Martin-du-Puy / Saint-Martin-de-Lerm	Tous les chiroptères	5 ha	-	-
AGRSMP2	-	Mise en place de la lutte biologique		Saint-Martin-du-Puy / Saint-Martin-de-Lerm	Tous les chiroptères	19,33 ha	-	-
TOTAL PREVISIONNEL								0,00 €
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur SMP = Saint-Martin-du-Puy								

La forte dynamique des conversions en agriculture biologique (essentiellement viticole) fait que les agriculteurs privilégient ce statut (plus stable) que les MAEC qui sont contractualisées pour de courtes durées (5 ans en générale).

Tableau XI : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB

Identifiant	Période de contractualisation	Code PAEC	Actions	Surface, nombre ou linéaire potentielle engageable	Surface engagée (ha) ou linéaire (ml)	Habitats visés	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site	Subvention
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur SMP = Saint-Martin-du-Puy									

3. Charte Natura 2000.

Tableau XII : Bilan du nombre de contacts démarchés pour signer la charte Natura 200 en 2020-2021.

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Surface démarchée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	2	67,3 ha	n.c.	6,14 %
Acteur socio-économique	2	-	-	-

Tableau XIII : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 en 2020-2021.

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	2	En cours de réflexion	-	-	-	-
Acteur socio-économique	2	En cours de réflexion	-	-	-	-

Tableau XIV : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000.

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
ASSSMP01	2012/2017	-	-	Spéléologie	-
ASSSMP02	2013/2018	-	-	Naturaliste	-
PROSMP01	2019/2024	Saint-Martin-du-Puy	Vignes	Viticulture	5,87
<i>Légende :</i> ASS = Association AGR = Agriculteur PRO = Propriétaire SMP = Saint-Martin-du-Puy					

4. Synthèse cartographique des actions de contractualisation

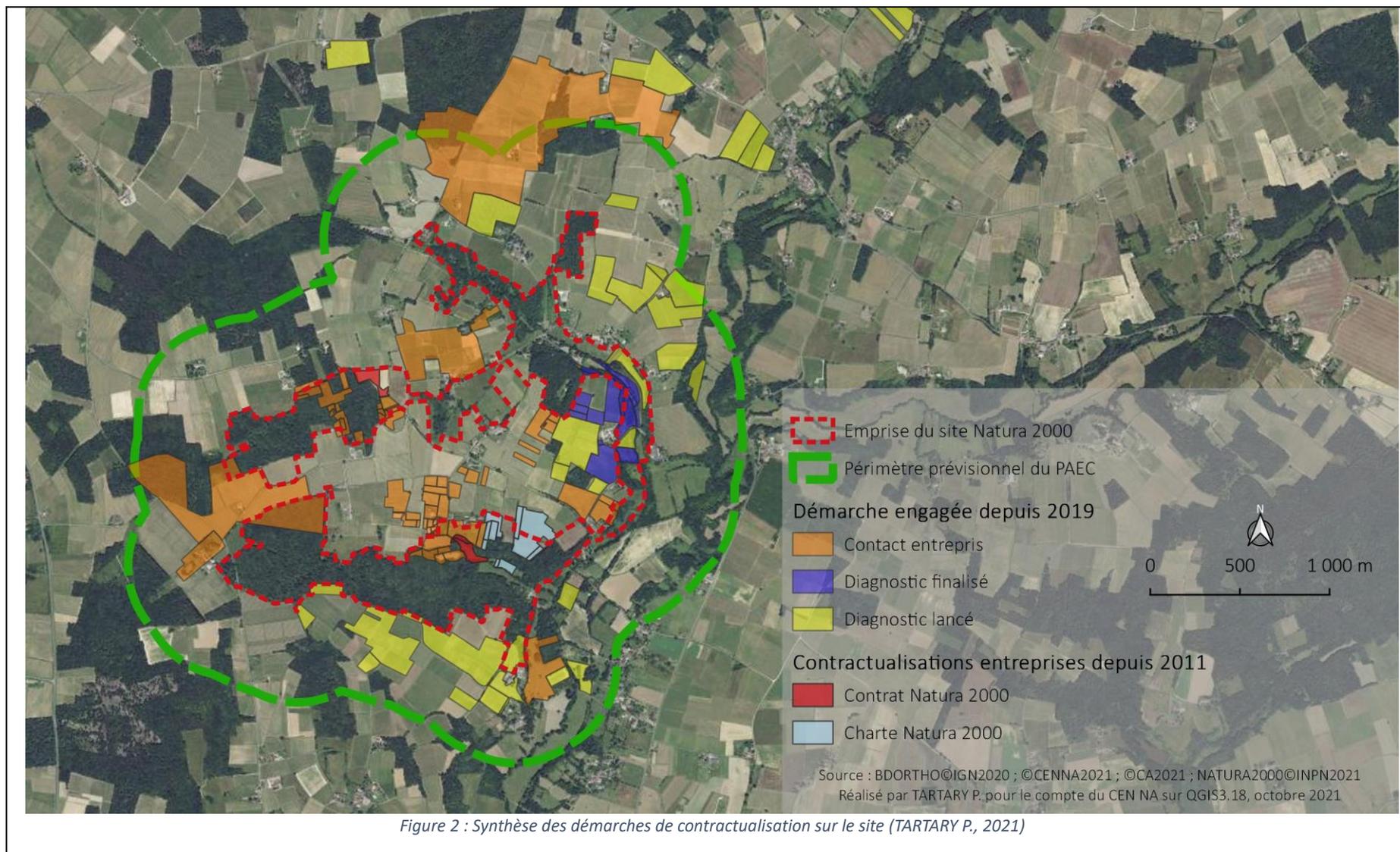


Figure 2 : Synthèse des démarches de contractualisation sur le site (TARTARY P., 2021)

B. Suivi des évaluations d'incidences.

Tableau XV : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site.

Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
-	-	-	-	-	-	-
Rappel projet antérieur						
Projet 1	Déclaration	Retournement de prairies	Saint Martin du Puy	7 ha	4%	Favorable assorti d'actions correctives
Projet 2	Permis de construire	Rénovation de bâti	Saint Martin de Lerm	-	-	Favorable

Aucune demande d'évaluation d'incidence n'a été enregistrée durant la période allant de novembre 2020 à novembre 2021.

C. Suivis scientifiques.

1. Résultats des comptages de l'année.

Pour évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau de la grotte du Trou noir, les services de l'Etat financent le suivi populationnel annuel sur les trois années d'animation (2020 / 2021 / 2022). En 2021, le Groupe chiroptère d'Aquitaine (GCA) a réalisé ces suivis. Le suivi s'est tenu le 20 mai et le 9 juillet 2021. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau XVI : Observations de chauves-souris dans le cadre des inventaires de cavités (Photo : GCA, 2020).

Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Département	Date	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Saint-Martin du Puy	33	20 mai 2021	Quelques individus	Sébastien ROUE Michel GANDIN Julien LABARRE	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint-Martin du Puy	33	20 mai 2021	Estimation minimale : 1100 juvéniles (fourchette pouvant être entre 1100 et 1200 individus). 1 essaim		

Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Saint-Martin du Puy	33	9 juillet 2021	Estimation d'après photographie : 480 individus dans un essaim très dense + 20 individus dans un essaim de grand murins	Sébastien ROUE Michel GANDIN	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint-Martin du Puy	33	9 juillet 2021	800 individus		
Rappel des observations 2020							
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Saint-Martin du Puy	33	22 mai 2020	Quelques individus en vol	Olivier TOUZOT Sébastien ROUE	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint-Martin du Puy	33	22 mai 2020	Environ 1574 juvéniles, 2 essaims : 254 juvéniles (0,2 m ²) + 1500 (1,2 m ²)		
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Saint-Martin du Puy	33	25 juin 2020	450 juvéniles	Sébastien ROUE Michel GANDIN	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Saint-Martin du Puy	33	25 juin 2020	Enormément de Grand murin (juvéniles et adultes). Plus de 150 cadavres dans l'eau. Près de 4 000 à 5 000 individus.		

2. Analyse des résultats sur la période 2011/2021.

Le nombre de jeunes minioptère de Schreibers observé durant cette année semble se stabiliser sur des niveaux assez bas pour le site, autour de 450/500 alors qu'historiquement, il était plutôt autour de 1 000 jeunes. Pour le moment, les raisons de cette chute des populations ne sont pas clairement identifiées. Plusieurs facteurs peuvent être inférés : généralement la modification des paysages et la baisse de la ressource alimentaire sont deux éléments couramment avancés comme variables explicatives (BAS & al, 2020²). Cette baisse semble se confirmer sur l'ensemble des marges de l'aire de répartition de l'espèce (Nouvelle Aquitaine et Bourgogne Franche-Comté) alors que le cœur de l'aire de répartition de l'espèce en France, centré sur les régions méditerranéennes, semble se maintenir (BAILLAT B. et al, 2021³).

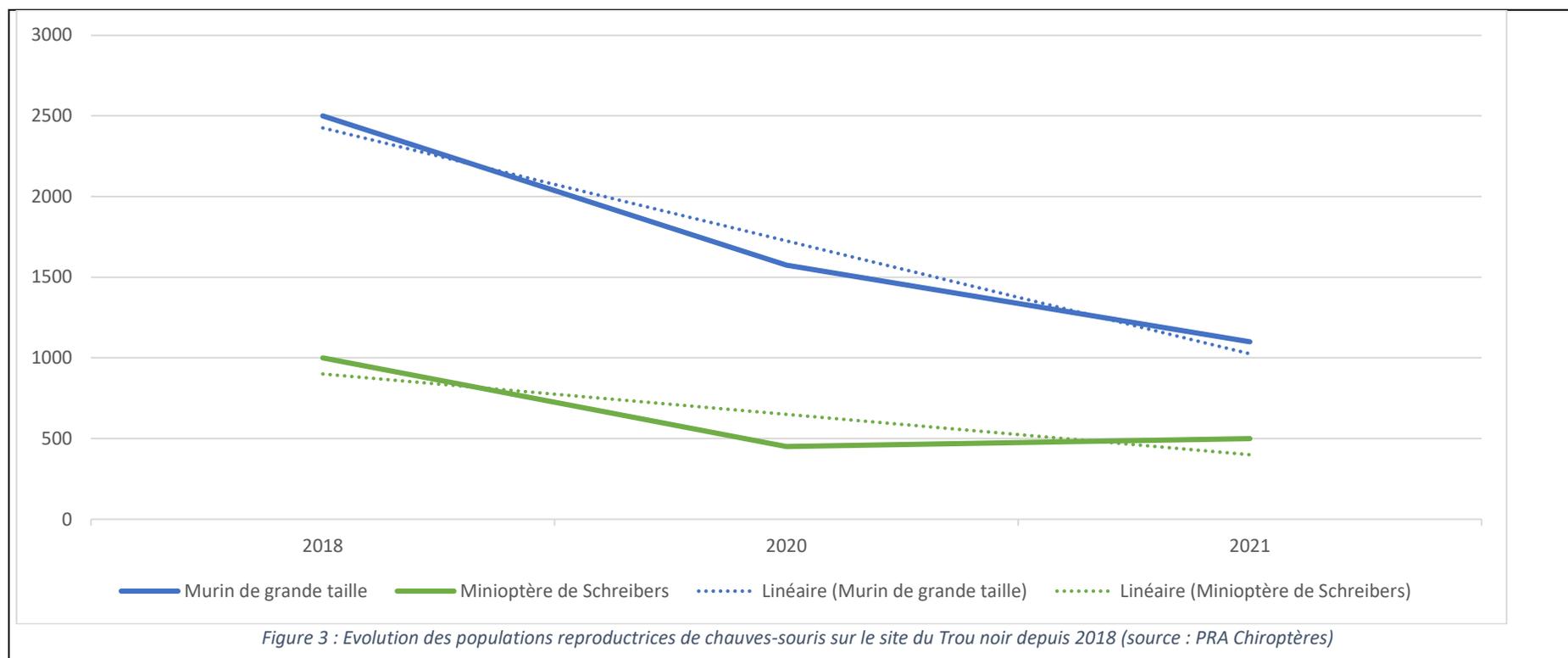
Pour le grand murin, les chiffres sont similaires, mais le site des Grottes du Trou noir reste l'une des colonies les plus importantes d'Aquitaine (Com.pers. VINCENT D.⁴).

² BAS Y, KERBIRIOU C, ROEMER C & JULIEN JF (2020) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

³ BAILLAT B., CHAUVIN H., CUYPERS T. et ROUE S. (2021). Et le minioptère de Schreibers, il va comment ? Synthèse des connaissances. SFEPM / Coordination nationale Chiroptères. Version 01/03/2021.

⁴ Denis VINCENT (Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine), coordinateur aquitain du plan régional d'action en faveur des chiroptères.

Pour ces deux espèces, les conditions météorologiques du printemps et de l'été 2021 n'ont pas été optimales. Il est possible que cela ait également joué un rôle négatif dans la reproduction, l'élevage des jeunes et la survie des individus les plus faibles (Com.pers. VINCENT D.).



D. Information, communication et sensibilisation.

La nouvelle **page internet** du site Natura 2000 est en ligne depuis le début de l'année 2021. A ce jour, 55 visiteurs sont venus la visiter, cela représente la visualisation de 155 pages. Il s'agit d'un début assez prometteur en terme de lisibilité pour la mise en place des actions du document d'objectifs du site. Elle est visitable à l'adresse suivante : <https://grottes-trou-noir.fr/>

Pour rappel, cette page permet de :

- Suivre toutes les actualités du site ;
- S'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- Découvrir le site des carrières souterraines de Villegouge (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- Découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- S'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- Télécharger les documents de référence concernant le site ;
- Contacter l'animateur.



Figure 4 : Page internet du site Natura 2000 des Grottes du Trou noir.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur.

Parallèlement, une newsletter semestrielle devait être diffusée, la réalisation de ces newsletters ont pris beaucoup de retard. Cet élément est à mettre en lien avec une mise en ligne tardive de la page internet, puisque les articles de l'une sont postés sur l'autre. Par ailleurs, la fonctionnalité permettant de mettre des actualités sur le site internet n'a pas été ouvert initialement. Nous espérons un correctif rapide.

E. Veille à la cohérence des politiques publiques.

Tableau XVII : Rencontres engagées avec les collectivités locales depuis la mise en œuvre de l'animation Natura 2000.

Tranche d'animation	Date	Commune	Interlocuteur	Thématique	Résultat
2019/2021	01/10/2021	Saint-Martin-du-Puy	Mme le Maire	Acquisition foncière	Action partenariale en cours
	15/09/2021	Saint-Martin-du-Puy	Mme le Maire	Acquisition foncière	Action partenariale en cours

	15/11/2020	Saint-Martin-du-Puy	Mme le Maire	Acquisition foncière	Action partenariale en cours
Rappel des rencontres engagées sur les tranches antérieures					
2016/2018	n.c.	Saint-Martin-du-Puy	Mme le Maire	Présentation	Echange renforcé avec la commune
	n.c.	Saint-Martin-de-Lerm	M. le Maire	Organisation du COPIL	Prêt d'une salle
2011/2014	n.c.	Saint-Martin-du-Puy	M. le Maire	Présentation	Echange renforcé avec la commune
	n.c.	Saint-Martin-de-Lerm	M. le Maire	Présentation	Echange renforcé avec la commune

F. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

23/02/2021 Tableau XVIII : Liste des rencontres autour de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du site.

Date	Interlocuteur	Thématique
07/01/2021	DDTM de la Gironde	Compte rendu de COPIL
15/01/2021	DDTM de la Gironde	Rapport annuel
19/01/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
28/01/2021	DDTM de la Gironde	Facturation
17/02/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
29/02/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
16/03/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
29/03/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
07/04/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
31/05/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
21/06/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
29/07/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
13/08/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
23/08/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
24/09/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
12/10/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
15/10/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
25/10/2021	DDTM de la Gironde	Organisation du COPIL

22/11/2021	Membres du COPIL	Comité de pilotage
------------	------------------	--------------------

L'ensemble des documents projetés en comité de pilotage, ainsi que le compte rendu sont disponibles en téléchargement sur la page internet dédiée au site.

G. Saisie sous le logiciel SIN2.

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

La mise à jour des données du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge sous l'application SIN 2 a été finalisé par l'animateur le 27 octobre 2021.

H. Versement des données au système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel.

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'Histoire naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés, les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine téléverse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

III. Dynamique territoriale.

A. Relevant du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre du développement de sa stratégie d'intervention sur les milieux naturels et des objectifs confiés par la Région au travers de la feuille de route régionale Neo Terra, le CEN Nouvelle-Aquitaine a ciblé une partie du territoire Natura 2000 comme prioritaire au titre de la sécurisation foncière sur le long terme (acquisition ou maîtrise d'usages) des milieux naturels, des agrosystèmes pastoraux et des milieux à chauves-souris. Deux entités sont définies sur le secteur et font l'objet d'une animation foncière avec la participation de la SAFER.

Il s'agit des abords des Grottes du Trou noir pour une surface de 12,7 ha et du Trou de la Barrique sur 31,3 ha dans l'optique de garantir l'état de conservation du site et des populations de chauves-souris associées.

CONCLUSION.

L'année 2021 est marquée par une véritable dynamique en matière de proposition et de réalisation de diagnostics d'exploitation. Cependant, la concrétisation des propositions reste difficile dans un secteur agricole en crise et sur un territoire qui semble privilégier une bascule vers des pratiques viticoles plus respectueuses de l'environnement (nombreuses conversions à l'agriculture biologique) plutôt que de s'engager sur des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Le développement d'un PAEC suite à la stabilisation de la nouvelle PAC pourra également inciter davantage les viticulteurs/agriculteurs vers des MAEC.

La Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés dans la cours de l'année 2021.

Les perspectives pour l'année prochaine (2022), validées en comité de pilotage de novembre 2021, porteront sur :

- la prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site ;
- la poursuite des démarches de diagnostics d'exploitations (dans l'optique de la contractualisation des MAEC de 2023) et des démarches de diagnostics de propriétés (dans la perspective de la contractualisation des contrats Natura 2000 de 2023 et la signature de Charte Natura 2000) ;
- l'appui aux démarches du territoire dans le cadre de l'émergence de plans locaux d'urbanisme ou de révision des schémas de cohérence territoriale, etc. ;
- la réflexion sur la nécessité de mener des inventaires complémentaires sur des espèces (loutre d'Europe, cuivré des marais,..) non pris en compte pour le moment dans le document d'objectifs du site ;
- la continuité des actions en matière d'animation foncière sur les secteurs à enjeux du site (financement hors dossier Natura 2000), en articulation avec la feuille de route régionale Néo Terra et pour laquelle le CEN Nouvelle-Aquitaine contribue dans sa démarche de sécurisation foncière sur le long terme.

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000.

Nom officiel du site Natura 2000 :	Grottes du Trou noir	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200698
Date de transmission de la ZSC :	31 juillet 2003	Date de l'arrêté de la ZSC :	04 octobre 2016
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :	31 janvier 2012	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	179 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Préfet de Gironde
Structure porteuse :	Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde	Animateur :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1303- Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	1304- Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	1307 – Petit Murin <i>Myotis blythii</i>		
	1310- Minoptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>		
	1324- Grand Murin <i>Myotis myotis</i>		

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL.



PREFECTURE DE LA GIRONDE

**ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE
DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « GROTTES DU TROU NOIR »**

**Le Préfet de la Gironde
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage;

VU l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006, relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200699 – «Grottes du trou noir» ;

VU l'arrêté portant désignation du site natura 2000 « Grottes du trou noir » en date du 21 août 2006 ;

VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200699 « Grottes du trou noir».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint Martin du Puy ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint-Martin de Lerm ou son représentant,

Représentants des administrations :

- Monsieur le Directeur de la DREAL ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la DDTM ou son représentant,

Représentants des organisations socio-professionnelles et des usagers :

- Monsieur le Président de la FDSEA de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre départemental des jeunes agriculteurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant,

- Monsieur le Délégué de l'ONCFS ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Groupe Chiroptères Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- Madame la Déléguée Régionale au Tourisme ou son représentant,
- Monsieur Christophe Aubert, Chargé de mission coordonnateur au CREN Aquitaine ou son représentant,
- Madame Chantal LABROUSSE,
- Monsieur Michel BOURGOGNE,
- Monsieur et Madame LUIZ
- Monsieur Francis PEYRE

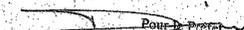
Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et informations de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée aux membres concernés.

Fait à Bordeaux, le **14 MARS 2011**

Le préfet


Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation.

